

CEDARSLINK

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Plateforme d'intermédiation entre voyageurs et expéditeurs de colis

Version en vigueur au 18 Avril 2026

PRÉAMBULE

La présente Plateforme a pour objet de mettre en relation, par voie électronique, des particuliers effectuant un déplacement pour leur propre compte et disposant d'un espace disponible dans leurs bagages (ci-après les « Voyageurs ») avec des particuliers souhaitant faire transporter des objets personnels dans ces bagages (ci-après les « Expéditeurs »), dans un cadre d'économie collaborative reposant sur la notion de partage de frais.

Le service de mise en relation ainsi que l'application rattachée (ci-après ensemble « la Plateforme ») sont exploités par la **société MEDIORATECH, SAS au capital de 1 200 euros, immatriculée au RCS de Melun sous le numéro 101 342 509, dont le siège social est situé 43 Rue des Charmes, 77680 Roissy-en-Brie** (ci-après « la Société »).

L'utilisation de la Plateforme emporte l'acceptation pleine et sans réserve des présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après les « CGU »). Les CGU sont distinctes des Conditions Générales de Vente (CGV) qui régissent les aspects tarifaires et commerciaux du service.

IMPORTANT :

La Plateforme intervient dans la structuration technique des échanges, sans intervenir dans leur contenu ni dans leur exécution matérielle. Les Utilisateurs contractent directement entre eux. La Plateforme n'est pas partie aux accords conclus entre Utilisateurs, lesquels relèvent de leur seule responsabilité.

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

Au sens des présentes CGU, les termes ci-dessous ont la signification suivante :

« **Application** » ou « **Plateforme** » : le service numérique exploité par la Société, accessible via l'application mobile éponyme, permettant la mise en relation entre Voyageurs et Expéditeurs.

« **Compte** » : l'espace personnel créé par l'Utilisateur sur la Plateforme, protégé par des identifiants **de connexion**.

« **Expéditeur** » : utilisateur, personne physique, qui souhaite faire transporter des objets personnels dans les bagages d'un Voyageur, à l'occasion d'un déplacement que ce dernier effectue pour son propre compte.

« **Mission** » : l'opération de transport d'un ou plusieurs objets conclue entre un Expéditeur et un Voyageur dans le cadre d'un Trajet

« **Trajet** » : un déplacement déterminé, effectué par un Voyageur pour son propre compte, auquel peut être associé un transport d'objets pour un ou plusieurs Expéditeurs.

« **Voyageur** » : utilisateur, personne physique, qui effectue un déplacement pour son propre compte et propose à d'autres utilisateurs d'utiliser l'espace disponible dans ses bagages pour transporter des objets personnels, dans le cadre d'un partage de frais.

« **Utilisateur** » : toute personne inscrite sur la Plateforme en qualité de Voyageur, d'Expéditeur, ou les deux.

« **Société** » : désigne la société **MEDIORATECH, SAS au capital de 1 200 euros, immatriculée au RCS de Melun sous le numéro 101 342 509, dont le siège social est situé 43 Rue des Charmes, 77680 Roissy-en-Brie, éditrice et exploitante de la Plateforme**

ARTICLE 2 – SERVICES FOURNIS PAR LA PLATEFORME

La Plateforme propose un service numérique structuré permettant la mise en relation entre Utilisateurs et l'encadrement technique des interactions conduisant à la réalisation de missions de transport d'objets entre particuliers.

À ce titre, la **Plateforme** fournit les services suivants :

- Mise à disposition d'un espace de publication d'annonces pour les Voyageurs et les Expéditeurs ;
- Moteur de recherche et d'appariement permettant de mettre en relation les Utilisateurs selon les critères de trajet et de colis ;
- Système de messagerie sécurisée permettant aux Utilisateurs de communiquer avant et pendant le transport ;
- Système de paiement sécurisé entre Expéditeurs et Voyageurs, via un prestataire de services de paiement tiers ;
- Système d'évaluation et de notation des Utilisateurs après chaque transaction ;
- Outils de suivi des missions, de traçabilité et des mécanismes de collecte et d'horodatage d'éléments de preuve
- Service client en cas de litige ou de difficulté.

La mise à disposition d'outils techniques ne saurait être interprétée comme une participation à l'opération de transport. Les fonctionnalités techniques proposées visent à réduire les risques inhérents aux transactions entre particuliers, sans conférer à la Plateforme un rôle d'exécutant ou de superviseur des missions de transport.

ARTICLE 3 – ROLE EXCLUSIF D'INTERMEDIAIRE TECHNIQUE

La société n'exerce aucune activité de transport, ni directement ni indirectement, et n'a pas la qualité de transporteur. La Société fournit exclusivement un service d'intermédiation numérique permettant à des Voyageurs et des Expéditeurs de se rencontrer en ligne, de convenir des modalités d'un transport de colis et de procéder aux règlements afférents via la Plateforme.

La société n'est en aucun cas :

- Transporteur ou sous-traitant de transport ;
- Commissionnaire de transport ;
- Mandataire de transport ;
- Employeur du voyageur ;

- Partie au contrat de transport conclu entre l'Expéditeur et le Voyageur ;
- Responsable du colis, de son contenu, de sa remise ou de sa livraison ;
- Dépositaire des biens confiés par les Expéditeurs.

En particulier, la Plateforme :

- Ne prend pas possession des objets transportés ;
- N'en assure pas la garde ;
- N'en contrôle ni le contenu ni la conformité ;
- N'intervient à aucun moment dans leur acheminement physique.

Le contrat de transport est conclu directement et exclusivement entre l'Expéditeur et le Voyageur. La Société demeure totalement étrangère aux obligations qui en découlent. **Les opérations de transport sont réalisées sous la responsabilité exclusive des Utilisateurs concernés.**

ARTICLE 4 – NATURE ET CADRE DU SERVICE

La Plateforme constitue un service numérique de mise en relation entre particuliers dans un cadre de mobilité collaborative. Les Trajets sont réalisés exclusivement à l'initiative des Voyageurs, dans le cadre de leurs déplacements personnels.

La Plateforme ne détermine ni les itinéraires, ni les horaires, ni les conditions matérielles des Trajets.

ARTICLE 5 – INSCRIPTION ET ACCÈS À LA PLATEFORME

5.1 Conditions d'accès et engagements des Utilisateurs

L'accès à la Plateforme est réservé aux personnes physiques majeures (âgées d'au moins 18 ans), disposant de la pleine capacité juridique et agissant pour leur propre compte. Toute personne mineure est expressément interdite d'utilisation.

5.2 Création du compte

L'accès à la Plateforme est subordonné à la création d'un Compte, impliquant la fourniture d'informations exactes, complètes et régulièrement mises à jour. Les Utilisateurs s'engagent à ne pas usurper l'identité d'un tiers et à maintenir la confidentialité de leurs identifiants de connexion.

5.3 Sécurité et confidentialité

L'Utilisateur est seul responsable de la confidentialité de ses identifiants de connexion et de toute activité réalisée depuis son compte. Il s'engage à notifier immédiatement à la Plateforme de toute utilisation non autorisée de son compte à l'adresse contact@cedars-link.com.

5.4 Vérification d'identité

La Plateforme peut, dans certains cas justifiés par des impératifs de sécurité ou des obligations légales, demander à un Utilisateur de procéder à une vérification d'identité (KYC — Know Your Customer). L'Utilisateur s'engage à coopérer à cette démarche en fournissant les justificatifs requis.

5.5 Déclarations des Utilisateurs

Les Utilisateurs déclarent et s'engagent expressément à ne pas utiliser la Plateforme de manière répétée ou organisée dans une logique professionnelle ou lucrative.

En créant un compte, chaque Utilisateur déclare :

- Pour les Voyageurs : effectuer leurs déplacements pour leur propre compte, dans un cadre strictement personnel et non professionnel ; Toute utilisation assimilable à une activité économique organisée est prohibée.
- Pour les Expéditeurs : utiliser le service à des fins personnelles et ne confier que des objets licites, non dangereux et conformes aux réglementations applicables.

5.6 Suspension et suppression de compte

La Plateforme peut suspendre ou restreindre l'accès à un Compte en cas de non-respect des CGU, de fourniture d'informations inexactes, de suspicion raisonnable de fraude ou de comportement portant atteinte à la sécurité des autres Utilisateurs.

La Plateforme se réserve également le droit de limiter, suspendre ou restreindre l'accès au service de tout Utilisateur dont le comportement serait assimilable à une activité professionnelle de transport rémunérée.

La Plateforme met en œuvre des dispositifs visant à prévenir et détecter les comportements frauduleux, notamment via des outils de vérification d'identité, d'analyse des transactions et de détection des comportements suspects.

En cas de suspicion sérieuse de fraude ou de comportement illicite, la Plateforme peut, sans préavis:

- Suspendre ou restreindre l'accès d'un Utilisateur à son Compte ;
- Bloquer temporairement les fonds via le PSP ;
- Refuser une transaction en cours ;
- Conserver les éléments de preuve nécessaires à l'instruction.

La Plateforme peut transmettre les informations nécessaires aux autorités compétentes conformément à la réglementation applicable, notamment en cas d'infraction pénale avérée ou suspectée.

ARTICLE 6 – FONCTIONNEMENT DE L'INTERMEDIATION

6.1 Publication d'annonces par le Voyageur et engagement

Tout Voyageur peut publier une annonce sur la Plateforme en renseignant notamment : le trajet envisagé (point de départ et d'arrivée), la date et l'heure prévues, le poids et le volume de bagages qu'il est disposé à transporter, ainsi que le prix demandé pour ce service.

Le Voyageur garantit qu'il effectue le trajet à titre personnel et que le transport du colis constitue un acte accessoire à ce déplacement.

6.2 Demande de transport par l'Expéditeur

L'Expéditeur peut parcourir les annonces disponibles ou publier une demande de transport en précisant : la nature et les caractéristiques du colis (dimensions, poids, valeur déclarée), les lieux de remise et de livraison, ainsi que la date souhaitée.

L'Expéditeur garantit la conformité des informations relatives au colis et s'engage à ne pas expédier de colis dont le contenu est prohibé au sens de l'Article 15.

6.3 Formation de l'accord entre Utilisateurs

Chaque Utilisateur demeure libre d'accepter ou de refuser toute demande. L'intermédiation est effective lorsqu'un Expéditeur accepte l'offre d'un Voyageur (ou inversement), et que le paiement est initié via la Plateforme. Le contrat de transport est alors réputé conclu entre les deux parties, Voyageur et Expéditeur.

Les conditions pratiques de remise et de récupération des objets sont définies exclusivement entre les Utilisateurs. Ceux-ci s'engagent à se présenter aux lieux et aux horaires convenus entre eux.

6.4 Système de notation et avis

À l'issue de chaque transaction, Expéditeurs et Voyageurs ont la possibilité de s'évaluer mutuellement via un système de notation. Ces évaluations sont publiées sur les profils des Utilisateurs et participent à la construction de leur réputation sur la Plateforme.

Les évaluations doivent être rédigées de bonne foi, refléter une expérience personnelle réelle et ne pas contenir de propos contraires à la loi. La Société se réserve le droit de supprimer toute évaluation ne respectant pas ces critères.

Ils peuvent être modérés ou supprimés en cas d'abus avéré ou de non-conformité aux CGU.

ARTICLE 7 – EXÉCUTION, LIVRAISON ET PREUVE

7.1 Responsabilité de l'exécution

La réalisation de la mission de transport entre Utilisateurs relève exclusivement de leur responsabilité conjointe. La Plateforme n'intervient pas dans l'exécution matérielle des missions.

7.2 Présomption d'exécution

La mission est réputée exécutée lorsqu'un ensemble cohérent d'éléments permet d'attester de la remise effective de l'objet. Ces éléments peuvent inclure :

- Les confirmations effectuées via la Plateforme par les deux parties ;
- Les données horodatées enregistrées par le système ;
- Les éléments de géolocalisation disponibles ;

- Les preuves photographiques soumises par les Utilisateurs ;
- Les échanges de messages entre Utilisateurs via la messagerie interne.

7.3 Valeur probatoire

Ces éléments constituent des indices sérieux pouvant être utilisés dans le cadre d'un litige, sans pour autant constituer une preuve irréfutable de la réalité matérielle de la livraison. La Plateforme ne garantit ni la réalité matérielle de la livraison ni sa conformité aux engagements pris entre Utilisateurs, et ne peut être tenue responsable en cas de contestation entre les parties.

ARTICLE 8 – ANNULATION ET MODIFICATION

Avant acceptation par le Voyageur, toute demande d'un Expéditeur peut être annulée librement et sans frais.

Après acceptation réciproque, les Utilisateurs reconnaissent que des engagements mutuels existent et que des frais peuvent avoir été engagés. Toute annulation post-acceptation peut entraîner des conséquences financières, déterminées prioritairement soit par accord entre les Utilisateurs, soit selon les règles définies par la Plateforme.

Lorsque des frais ont été engagés par le Voyageur à l'occasion de la mission (notamment l'achat d'un bien ou service lié au transport), l'Expéditeur peut être tenu d'en assumer le remboursement selon les conditions convenues.

La Plateforme peut fournir une assistance à l'évaluation de la situation sans rendre de décision contraignante entre les parties.

ARTICLE 9 – CONDITIONS TARIFAIRES ET MODALITÉS DE PAIEMENT

9.1 Prix et commission

Le prix du transport est fixé librement par les Utilisateurs. La Plateforme perçoit une commission sur chaque transaction réalisée via la Plateforme. Le montant de cette commission est affiché de manière transparente avant toute confirmation de transaction.

Les tarifs de commission en vigueur sont consultables sur la page dédiée de la Plateforme. La Plateforme se réserve le droit de modifier ses tarifs.

9.2 Paiement sécurisé

Tous les paiements sont effectués exclusivement via la Plateforme, à l'aide d'un prestataire de services de paiement agréé (ci-après le « PSP »). Les Utilisateurs règlent les sommes convenues via les moyens de paiement disponibles sur la Plateforme, selon les modalités précisées avant validation de la demande de mise en relation. Aucun paiement en espèces ou en dehors de la Plateforme n'est autorisé pour les transactions conclues via celle-ci.

Les données bancaires des Utilisateurs sont traitées exclusivement par le PSP et ne sont jamais stockées par la Plateforme. Les transactions sont sécurisées selon les standards en vigueur (protocole SSL, authentification forte).

9.3 Mécanisme de séquestre

Les fonds sont conservés par le PSP dans un mécanisme de séquestre (escrow).

À ce titre, la Plateforme :

- Ne détient jamais les fonds pour son propre compte ;
- Ne donne aucune instruction autonome de paiement ;
- N'intervient pas dans la conservation des fonds.

La libération des fonds au profit du Voyageur intervient selon l'une des conditions suivantes :

- La confirmation de bonne réception par l'Expéditeur via la Plateforme ;
- L'expiration d'un délai de 72 heures après la livraison prévue en l'absence de litige déclaré ;
- Le processus de résolution applicable selon les règles du PSP.

9.4 Facturation

Une facture électronique est émise automatiquement à l'issue de chaque transaction et mise à disposition de l'Utilisateur dans son espace personnel.

9.5 Litiges relatifs aux paiements

En cas de litige portant sur une transaction financière, les fonds peuvent être maintenus en séquestre pendant la durée de l'instruction. La Plateforme peut analyser les éléments disponibles afin de faciliter une résolution amiable et formuler une recommandation non contraignante. Toute décision finale relative aux fonds est exécutée par le PSP conformément à ses propres règles.

ARTICLE 10 — OBLIGATIONS DES UTILISATEURS

10.1 Obligations communes à tous les Utilisateurs

Chaque Utilisateur s'engage à :

- Utiliser la Plateforme conformément à sa destination et aux présentes CGU ;
- Ne pas publier d'annonces mensongères, trompeuses ou contraires aux bonnes mœurs ;
- Traiter les autres Utilisateurs avec respect et courtoisie ;
- Ne pas tenter de contourner le système de paiement de la Plateforme pour réaliser des transactions directes ;
- Signaler à la Société tout comportement suspect ou contraire aux CGU ;
- Respecter les obligations fiscales et sociales applicables à leur situation.

10.2 Obligations spécifiques des Voyageurs

En sus des obligations communes, le Voyageur s'engage à :

- Transporter le colis avec le même soin qu'il apporterait à ses propres affaires ;
- Respecter les délais convenus avec l'Expéditeur ;
- Remettre le colis uniquement à la personne désignée par l'Expéditeur, sur présentation d'une pièce justificative si nécessaire ;
- Signaler immédiatement à l'Expéditeur et à la Plateforme tout incident (perte, dommage, vol, retard) ;
- Ne pas ouvrir, modifier ou subtiliser le contenu du colis ;
- Se conformer aux réglementations douanières et sanitaires applicables au trajet effectué ;

- Ne pas sous-traiter le transport du colis à un tiers sans l'accord écrit de l'Expéditeur.

10.3 Obligations spécifiques des Expéditeurs

En sus des obligations communes, l'Expéditeur s'engage à :

- Emballer correctement le colis pour prévenir tout dommage lors du transport ;
- Fournir des informations exactes sur le contenu, le poids et les dimensions du colis ;
- Être présent (ou représenté) aux lieux et heures convenus pour la remise du colis ;
- Confirmer la réception du colis dans les délais prévus sur la Plateforme ;
- Ne pas expédier de colis dont le contenu est prohibé au sens de l'Article 15

10.4 Comportements interdits

Les Utilisateurs s'engagent à utiliser la Plateforme de manière loyale, conforme aux lois et réglementations en vigueur et dans le respect des droits des tiers.

Sont notamment interdits via la Plateforme :

- Le transport d'objets illicites, dangereux ou prohibés (voir Article 15) ;
- La fourniture d'informations fausses, incomplètes ou trompeuses sur le colis ou le Trajet ;
- Toute tentative de fraude ou de contournement du système de paiement de la Plateforme ;
- Toute forme de collusion entre Utilisateurs visant à léser la Plateforme ou des tiers ;
- Les réclamations abusives ou infondées ;
- Tout comportement irrespectueux, menaçant ou contraire aux bonnes mœurs à l'égard d'un autre Utilisateur.

10.5 Interdiction de contournement

Les Utilisateurs s'engagent à ne pas conclure de transactions directes, en dehors de la Plateforme, avec des Utilisateurs rencontrés via celle-ci. Tout contournement

pourra entraîner la suspension ou la suppression du compte concerné, ainsi que la facturation des frais de service éludés.

ARTICLE 11 – TRANSPORT INTERNATIONAL ET RÉGLEMENTATION DOUANIÈRE

Les Utilisateurs sont seuls responsables du respect des réglementations applicables dans les pays d'origine, de transit et de destination, notamment en matière douanière, fiscale et de sécurité.

L'Expéditeur est seul responsable de la déclaration exacte du contenu des objets expédiés, du paiement des droits, taxes ou frais éventuels, et de la conformité des objets aux réglementations des pays concernés.

Le Voyageur est responsable de s'assurer, de manière raisonnable, que les objets transportés correspondent à la description fournie par l'Expéditeur et ne présentent pas de caractère manifestement suspect ou non conforme.

En cas de saisie, confiscation, retenue douanière ou sanction administrative, la Plateforme ne pourra en aucun cas être tenue responsable. Les Utilisateurs supportent seuls les conséquences financières, juridiques et matérielles résultant d'un manquement à ces obligations.

ARTICLE 12 – INCIDENTS, PERTE, DOMMAGE ET NON-LIVRAISON

En cas d'incident (perte, retard significatif, dommage ou non-livraison), les Utilisateurs sont les premiers responsables de la gestion du litige. La Plateforme peut fournir un support technique et faciliter les échanges entre les parties, sans que cela ne constitue une reconnaissance de responsabilité de sa part.

Aucune indemnisation n'est due par la Plateforme au titre des incidents survenant lors du transport. Une assurance optionnelle couvrant les colis transportés peut être proposée par un partenaire assureur tiers, dans les conditions définies par ce partenaire. Cette assurance est régie exclusivement par le contrat de l'assureur et

ne crée aucune obligation à la charge de la Plateforme. La Plateforme n'intervient pas en qualité d'assureur et ne garantit aucune indemnisation à ce titre.

ARTICLE 13 – DISPOSITIFS TECHNIQUES ET SÉCURITÉ

La Plateforme peut mettre en place des outils et fonctionnalités visant à améliorer la sécurité des Utilisateurs et la fiabilité des missions, tels que des systèmes de vérification d'identité, de notation, de suivi des missions ou de signalement. Ces dispositifs ont une finalité exclusivement préventive et ne sauraient constituer une garantie de résultat quant au bon déroulement des missions.

La mise en place d'outils de sécurité des échanges entre Utilisateurs n'emporte pas une obligation de contrôle systématique des objets transportés ou des échanges entre Utilisateurs. Les règles relatives aux objets autorisés ou interdits ont également une valeur indicative et informative.

ARTICLE 14 – RECOMMANDATION

La Plateforme recommande aux Utilisateurs de procéder aux échanges physiques dans des lieux publics et sécurisés et de vérifier les informations de l'autre partie avant toute remise d'objet. Les Utilisateurs reconnaissent que les rencontres et échanges physiques comportent des risques inhérents et s'engagent à prendre toutes les précautions nécessaires.

La Plateforme ne saurait être tenue responsable des incidents survenant lors des interactions physiques entre Utilisateurs.

ARTICLE 15 – OBJETS INTERDITS ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

15.1 Informations générales

Les objets expédiés via la Plateforme doivent :

- Respecter les règles relatives aux bagages des compagnies aériennes (poids et dimensions autorisés selon la classe et la compagnie) ;

- Être conformes à la réglementation aéronautique, notamment l'interdiction d'emporter des liquides de plus de 100 ml en bagage cabine, sauf placement en bagage enregistré avec accord de la compagnie ;
- Être légalement autorisés dans les pays d'origine, de transit et de destination ;
- Faire l'objet d'une déclaration exacte, accompagnée si possible d'une preuve (facture, photographie ou description détaillée).

Le Voyageur peut refuser de transporter un objet si celui-ci lui inspire des inquiétudes légitimes, quelle qu'en soit la raison.

15.2 Catégories d'objets strictement interdits

Les catégories d'objets suivantes sont strictement prohibées sur la Plateforme :

Catégorie	Exemples et précisions
Substances illicites	Drogues, stupéfiants, substances psychotropes, marijuana (même si légale localement)
Armes et matériel offensif	Armes à feu, munitions, couteaux prohibés, pistolets paralysants, aérosols de défense (poivre)
Explosifs et matières inflammables	Pétards, feux d'artifice, matières inflammables, matériaux explosifs
Alcool et tabac (non déclarés)	Alcool, cigarettes, cigarettes électroniques, vapoteuses — sauf déclaration et autorisation légale explicite
Espèces et valeurs monétaires	Billets de banque, pièces de monnaie, chèques de voyage, cryptomonnaies sous forme physique
Denrées périssables	Fruits frais, viandes, produits laitiers, plats cuisinés non conditionnés, produits nécessitant une chaîne du froid
Animaux et insectes vivants	Animaux de compagnie, reptiles, insectes, toute espèce animale vivante
Produits chimiques dangereux	Acides, pesticides, solvants, produits corrosifs ou toxiques classifiés ADR
Piles et batteries (en vrac)	Piles au lithium non emballées, grands blocs-batteries non protégés
Matériel pornographique	Sous quelque forme que ce soit (magazines, vidéos, médias numériques)
Biens de luxe non déclarés	Montres haut de gamme, sacs de créateurs, bijoux — sauf déclaration préalable et explicite

Articles contrefaits	Produits arborant des marques contrefaites, médias piratés ou reproduits illicitement
Restes humains	Cendres, organes, toute dépouille ou fragment humain
Matériel religieux ou politique	Selon la destination, certains pays en prohibent l'importation — vérification préalable obligatoire

ARTICLE 16 – RESPONSABILITÉ DE LA PLATEFORME

16.1 Périmètre de responsabilité

La Plateforme intervient uniquement en qualité de fournisseur d'une infrastructure technique de mise en relation.

Elle ne peut être tenue responsable des opérations réalisées entre Utilisateurs :

- Des dommages causés au colis (perte, vol, détérioration) pendant le transport ;
- Des retards de livraison ou du non-respect des délais convenus entre Utilisateurs ;
- Du contenu des colis expédiés et de la conformité de ce contenu aux lois en vigueur ;
- Des agissements frauduleux d'Utilisateurs, notamment en cas d'usurpation d'identité ;
- Des litiges nés du Contrat de transport entre l'Expéditeur et le Voyageur ;
- Des perturbations ou indisponibilités temporaires de la Plateforme ;
- Des conséquences fiscales, douanières ou pénales résultant des transactions entre Utilisateurs.

La responsabilité de la Plateforme ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée dans la fourniture de ses services techniques propres.

16.2 Limitation de responsabilité

Lorsque la responsabilité de la Plateforme est établie, elle est strictement limitée au montant des frais de service perçus au titre de la transaction concernée. Sont en tout état de cause exclus de toute indemnisation par la Plateforme : les dommages indirects, les pertes financières consécutives, et les pertes d'opportunité.

Les Utilisateurs reconnaissent utiliser la Plateforme en pleine connaissance de ces limitations, sous leur seule responsabilité.

16.3 Indépendance des Utilisateurs

Les Utilisateurs agissent de manière totalement indépendante dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme. Aucune disposition des présentes CGU ne peut être interprétée comme créant entre les Utilisateurs et la Plateforme un lien de subordination, une relation de mandat, une relation d'emploi ou une relation de société. La Plateforme n'exerce aucun contrôle sur les Utilisateurs dans l'exécution des Trajets.

ARTICLE 17 — ASSURANCE

La Plateforme ne fournit pas d'assurance au titre des colis transportés. Il appartient à chaque Utilisateur de souscrire les assurances adaptées à sa situation :

- L'Expéditeur est invité à assurer son colis (notamment via son assurance multirisque habitation, ou une assurance ad hoc) pour couvrir les risques de perte, vol ou dommage ;
- Le Voyageur est invité à vérifier que son assurance responsabilité civile couvre le transport de colis pour le compte de tiers à titre non professionnel.

La Plateforme peut proposer des offres d'assurance optionnelles en partenariat avec des assureurs tiers. Ces offres font l'objet de conditions particulières distinctes des présentes CGU.

ARTICLE 18 – PREUVE ET TRAÇABILITÉ

Les échanges réalisés via la Plateforme, ainsi que les données techniques associées (messages, horodatage, confirmations, données de géolocalisation, photographies), sont enregistrés et conservés dans les systèmes de la Plateforme ou de ses prestataires techniques, conformément à la réglementation applicable.

Ces éléments constituent des éléments de preuve pouvant être produits en cas de litige entre Utilisateurs ou à la demande des autorités compétentes. Les Utilisateurs reconnaissent que les données générées par la Plateforme peuvent être utilisées pour établir la réalité des échanges et l'exécution des Trajets.

ARTICLE 19 – TRAITEMENT DES LITIGES ENTRE UTILISATEURS

En cas de litige entre Utilisateurs, ceux-ci sont invités à rechercher une solution amiable directement via la messagerie interne de la Plateforme. La Plateforme peut, à titre facultatif, proposer une assistance dans la résolution du litige sur la base des éléments disponibles.

La Plateforme n'intervient pas en qualité de juge, d'arbitre ou de tribunal et ne rend aucune décision juridiquement contraignante entre les Utilisateurs. En cas de litige portant sur une transaction financière, les dispositions relatives au séquestre prévues à l'Article 9 s'appliquent.

ARTICLE 20 – DONNÉES PERSONNELLES ET PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

20.1 Traitement des données personnelles

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Le responsable du traitement est MEDIORATECH.

Ces données sont collectées notamment pour :

- La gestion des Comptes Utilisateurs ;
- La mise en relation entre Utilisateurs ;
- La sécurisation des transactions et la gestion des paiements ;
- La prévention des fraudes et la sécurité de la Plateforme ;
- Le respect des obligations légales et réglementaires, notamment en matière de lutte contre le blanchiment et de déclaration aux autorités ;
- L'amélioration des services proposés.

Les données peuvent être transmises à des prestataires tiers strictement nécessaires à l'exécution des services (PSP, hébergement, vérification d'identité).

Elles sont conservées pour une durée limitée, proportionnée aux finalités du traitement.

Les Utilisateurs disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de leurs données, qu'ils peuvent exercer en écrivant à contact@cedars-link.com ou à **43 Rue des Charmes, 77680 Roissy-en-Brie**. En cas de réclamation, ils peuvent saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL — www.cnil.fr).

20.2 Politique de cookies

La Plateforme utilise des cookies techniques nécessaires à son fonctionnement ainsi que des cookies analytiques et de personnalisation. L'Utilisateur peut gérer ses préférences depuis le bandeau de cookies ou les paramètres de son Compte.

ARTICLE 21 — PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des éléments constituant la Plateforme (marques, logos, textes, graphismes, base de données, code source, interfaces, etc.) sont la propriété exclusive de la Société ou font l'objet de licences accordées à celle-ci. Toute reproduction, représentation, modification ou exploitation, totale ou partielle, sans l'autorisation expresse et préalable de la Société est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Les contenus publiés par les Utilisateurs (annonces, avis, messages) demeurent leur propriété, mais ceux-ci accordent à la Société une licence non exclusive, mondiale et gratuite d'utilisation à des fins d'exploitation, d'amélioration et de promotion de la Plateforme.

ARTICLE 22 – FORCE MAJEURE

La Plateforme ne pourra être tenue responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de ses obligations en cas de survenance d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence des juridictions françaises.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure, sans que cette liste soit limitative : catastrophes naturelles, incendies, grèves, pannes de réseaux, interruptions de services d'hébergement, pandémies, cyberattaques de grande ampleur, décisions administratives ou gouvernementales, ou tout autre événement imprévisible, irrésistible et extérieur à la volonté de la Plateforme.

ARTICLE 23 – DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Les présentes CGU sont régies par le droit français.

En cas de litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire. Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, l'Utilisateur consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation. Le médiateur désigné est CM2C — 49 Rue de Ponthieu, 75008 Paris — cm2c.net.

À défaut d'accord amiable, les juridictions françaises compétentes seront saisies selon les règles de droit commun. Pour les Utilisateurs résidant dans un autre État membre de l'Union européenne, les dispositions impératives de protection du consommateur de leur pays de résidence demeurent applicables.

ARTICLE 24 – DISPOSITIONS FINALES

24.1 Divisibilité

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGU sont déclarées nulles, illégales ou inapplicables, les autres dispositions resteront pleinement en vigueur et opposables.

24.2 Non-renonciation

Le fait pour la Plateforme de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des dispositions des présentes CGU ne saurait être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

24.3 Modification des CGU

La Plateforme se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGU. Les Utilisateurs seront informés de toute modification substantielle par tout moyen

approprié (notification in-app, e-mail) dans un délai raisonnable avant l'entrée en vigueur des modifications. L'utilisation continue de la Plateforme après modification des CGU vaut acceptation des nouvelles conditions.

24.4 Intégralité de l'accord

Les présentes CGU, complétées par les CGV et le cas échéant par des conditions particulières propres à certains services, constituent l'intégralité de l'accord entre la Société et l'Utilisateur concernant l'utilisation de la Plateforme.

— INFORMATIONS LÉGALES —

Medioratech — SAS — Capital : 1200 € — RCS Melun 101 342 509

Siège social : 43 Rue des Charmes 77680 Roissy-en-Brie — N° TVA intracommunautaire :
FR51101342509

Contact : contact@cedars-link.com — Téléphone : +33 7 49 44 98 06 — Site : medioratech.com